

CHAPITRE 4 : La capacité d'autofinancement

1. DÉFINITION ET OBJECTIF

La capacité d'autofinancement (*CAF*) représente l'ensemble des ressources de financement internes dégagées par l'activité de l'entreprise durant l'exercice et dont elle pourrait se servir pour assurer les besoins financiers inhérents à son développement et à sa pérennité.

Elle permet à l'entreprise de financer *par ses propres moyens* :

- la *rémunération* des associés ;
- le *renouvellement* des investissements ;
- l'*acquisition* de nouveaux investissements ;
- l'*augmentation* de sa marge de sécurité financière ;
- le *remboursement* des emprunts ;
- la *couverture* des pertes probables et des risques.

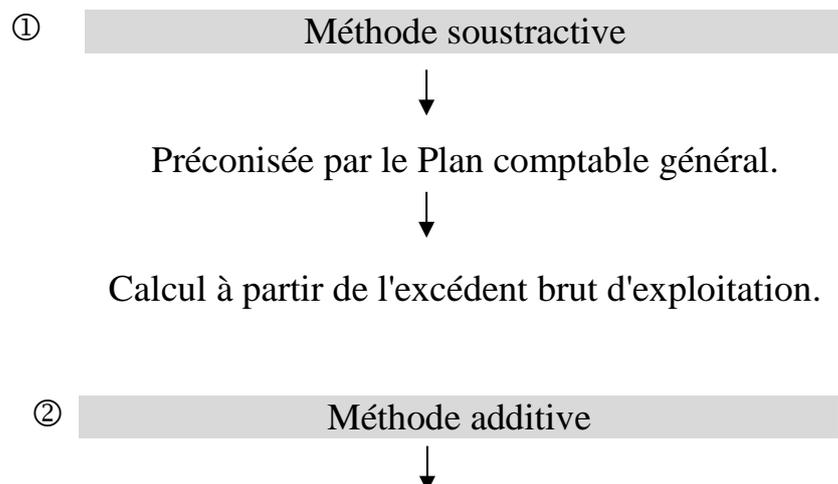
La capacité d'autofinancement mesure la capacité de développement de l'entreprise, son degré d'indépendance financière et donc son potentiel d'endettement.

2. LE CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement se détermine à partir du tableau des soldes intermédiaires de gestion.

Elle constitue un *surplus monétaire potentiel*, et non disponible, dégagé par l'activité de l'entreprise car elle est calculée en faisant abstraction des délais d'encaissement des produits et des délais de décaissement des charges qui la composent.

La capacité d'autofinancement peut être évaluée selon *deux méthodes* de calcul :



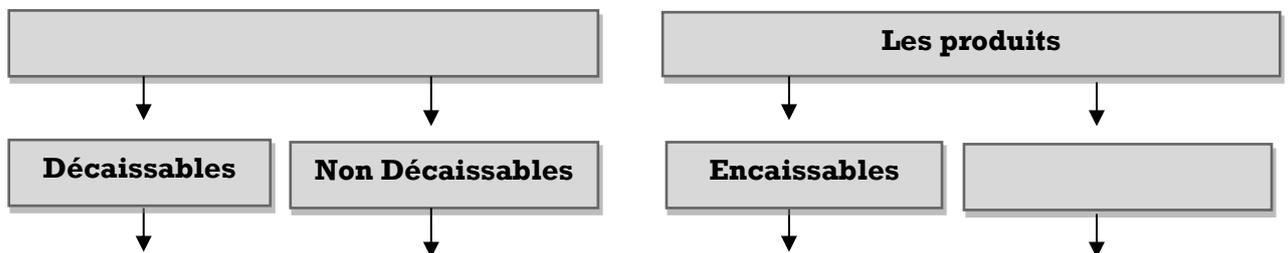
Utilisée en pratique



Calcul à partir du résultat net

Avant d'étudier en détail les composantes de chacune des deux méthodes, il est nécessaire de classer les charges et les produits selon leurs conséquences sur la trésorerie.

On distingue à cet effet :



Ce sont des charges qui entraînent des dépenses (achats, charges externes, charges de personnel,..)

Ce sont des charges calculées qui n'entraînent pas de dépenses (dotations aux amortissements et aux provisions et valeur comptable des éléments d'actif cédés...)

Ce sont des produits qui génèrent des recettes (chiffre d'affaires, revenus financiers,...)

Ce sont des produits calculés qui ne génèrent pas de recettes (reprises sur amortissements et provisions, quotes-part de subventions d'investissement virées aux résultats).

A- La méthode soustractive

La méthode soustractive explique la formation de la capacité d'autofinancement *à partir de l'excédent brut d'exploitation* (ou de l'insuffisance brute d'exploitation) qui

s'obtient par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'activité d'exploitation: ,

Capacité	=	Excédent brut	+	Autres produits encaissables	-
Autres charges					
d'autofinancement		d'exploitation		(sauf produits des cessions d'éléments d'actif)	
décaissables					

Le Plan comptable général propose un modèle de détermination de la capacité d'autofinancement présenté sous la forme de tableau à l'article 532- 8 :

Art. 532 – 8 Détermination de la capacité d'autofinancement
(à partir des postes du compte de résultat)

		Numéro des comptes du plan comptable général ↓
	Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)	
+	Transferts de charges (d'exploitation)	791
+	Autres produits (d'exploitation)	75 (sauf 755)
-	Autres charges (d'exploitation)	65 (sauf 655)
±	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	(755 – 655)
+	Produits financiers (a)	76 et 796
-	Charges financières (b)	66
+	Produits exceptionnels (c)	77 (sf 775, 777) et 797
-	Charges exceptionnelles (d)	67 (sauf 675)
-	Participation des salariés aux résultats	691
-	Impôts sur les bénéfices	695
=	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	

(a) Sauf reprises sur provisions

(b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers.

(c) Sauf : - produits des cessions d'immobilisations,
-quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice,

-reprises sur provisions exceptionnelles

(d) Sauf : -valeur comptable des immobilisations cédées,

-dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles.

B- La méthode additive

En pratique, un calcul plus rapide de la capacité d'autofinancement s'opère à partir du résultat net de l'exercice :

Capacité des cessions d'autofinancement d'actif	=	Résultat net	+	Charges non décaissables	-	Produits non décaissables	-	produits d'éléments
--	---	--------------	---	--------------------------	---	---------------------------	---	---------------------

Le détail du calcul est le suivant :

	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	
+	Dotations aux amortissements et provisions	681 et 686 et 687
-	Reprises sur amortissements et provisions	781 et 786 et 787
+	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	675
-	Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés	775
-	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	777
=	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	

Numéro des comptes du plan comptable général

3 L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement correspond au reste de capacité d'autofinancement après avoir distribué les dividendes aux associés :

$$\text{Autofinancement} = \text{Capacité d'autofinancement} - \text{Dividendes payés en N}$$

L'autofinancement est consacré :

- à *maintenir* le patrimoine et le niveau d'activité ;
- à *financer* une partie de la croissance de l'entreprise.

4 L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET DE L'AUTOFINANCEMENT

Plus la capacité d'autofinancement est élevée, plus l'entreprise est indépendante financièrement et plus elle pourra avoir recours aux emprunts en cas de besoin. Toute

fois, un autofinancement excessif peut détourner les associés de l'entreprise par manque de distribution de dividendes.

Par contre, une détérioration régulière de la capacité d'autofinancement ou une capacité d'autofinancement négative traduit une situation critique et une augmentation du risque financier.

A- La capacité de remboursement

La capacité d'autofinancement permet d'apprécier la capacité de remboursement de l'entreprise à l'aide du ratio :

$$\text{Capacité de remboursement} = \frac{\text{Dettes financières}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$$

Le niveau d'endettement ne doit pas dépasser trois ou quatre fois la capacité d'autofinancement.

La capacité d'endettement doit être rapprochée du taux de rentabilité financière afin d'affiner l'analyse de l'effet de levier .

B- La valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.

L'autofinancement est la part de valeur ajoutée qui revient à l'entreprise. Il est intéressant de mettre en rapport ces deux indicateurs et d'en apprécier l'évolution à partir du ratio suivant :

$$\text{Autofinancement} = \frac{\text{Autofinancement}}{\text{Valeur ajoutée}}$$

L'évolution *positive* de ce ratio dans le temps traduit une *amélioration* de l'indépendance financière de l'entreprise et inversement.

Il indique également le *rôle*, plus ou moins important, de la valeur ajoutée dans la constitution de l'autofinancement.

5 APPLICATION

L'entreprise Ralf dégage un résultat net de l'exercice de 173 600 euros avec un excédent brut d'exploitation d'un montant de 328 000 euros.

Les postes suivants vous sont communiqués :

Intitulé	Montant
Charges	
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	130 000
Autres charges	5 000
Dotations aux amortissements et aux provisions financières	400
	18 750

Intérêts et charges assimilées	11 250
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 000
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	13 000
Dotations aux provisions réglementées	17 000
Dotations aux amortissements et autres provisions exceptionnelles	200 000
Impôts sur les bénéfices	100 000
Produits	4 400
Reprises sur provisions (et amortissements) d'exploitation	500
Autres produits	25 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	100
Autres intérêts et produits assimilés	5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	150 000
Différences positives de change	6 000
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	

Le calcul de la capacité d'autofinancement à l'aide de la méthode soustractive se présente comme suit :

Art. 532 – 8 Détermination de la capacité d'autofinancement
(à partir des postes du compte de résultat)

	Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)	
+	Transferts de charges (d'exploitation)	
-	Autres produits (d'exploitation)	
±	Autres charges (d'exploitation)	
+	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
-	Produits financiers (a)	
+	Charges financières (b)	
-	Produits exceptionnels (c)	
-	Charges exceptionnelles (d)	
-	Participation des salariés aux résultats	
=	Impôts sur les bénéfices	
	(APACIT~ D'AUTOFINANCEMENT)	

(a) Sauf reprises sur provisions

(b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers,

(c) Sauf -produits des cessions d'immobilisations,

-quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice,
-reprises sur provisions exceptionnelles

- (d) sauf -valeur comptable des immobilisations cédées,
-dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels

Le calcul par la méthode additive est le suivant :

<p>RESULTAT NET DE L'EXERCICE + Dotations aux amortissements et provisions - Reprises sur amortissements et provisions + Valeur comptable des éléments d'actif cédés - Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice = CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT</p>	
---	--

